



Affaire suivie par :  
M. VALENTIN  
Réf. : JMV/MG

## PROCES-VERBAL

De la réunion du Conseil Communautaire du **Judi 30 Janvier 2020** à 19 H 30 à la **mairie de Sainte-Marie-aux-Mines**

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Claude ABEL, Président de la CCVA :

**Les Conseillers de Liepvre,**

M. Pierrot HESTIN  
M. Denis PETIT  
M. Pascal FEIL

**Les Conseillers de Rombach-le-Franc**

**Les Conseillers de Sainte-Croix-aux-Mines**

M. Jean-Marc BURRUS  
Mme Marie-Christine SALBER  
Mme Marie-Laure HUCK

**Les Conseillers de Sainte-Marie-aux-Mines**

M. Eric FREYBURGER  
M. Philippe JAEGI  
Mme Bernadette WALLER  
M. Paul DROUILLON  
Mme Florence SAULAS  
Mme Corinne SCHUTZ

Le Secrétaire du Conseil Communautaire,

M. Jean-Marc VALENTIN,  
Directeur Général des Services

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Rémy VOINSON                      procuration à M. Jean-Marc BURRUS  
Mme Cathy ROSE                        procuration à M. Claude ABEL

Absentes excusées :

Mme Nadège FLORENTZ  
Mme Agnès HENRICHS

Absents :

M. Patrick LAUGEL  
Mme Claudine EGERMANN  
M. Jean-Pierre HESTIN  
M. Pierre LEISY

## ORDRE DU JOUR

**499/2020 Adoption du procès-verbal de la séance du 05/12/2019**

**500/2020 Débat d'orientations budgétaires 2020**

**501/2020 Transfert de garantie d'emprunt accordée à Val d'Argent Habitat au profit d'Habitats de Haute-Alsace**

**502/2020 Pôle d'Artisanat d'Art Wilson (PAAW) : projet de location d'une partie du site**

**503/2020 Autorisation de recrutement de vacataires**

### **Divers**

Monsieur le Président ouvre la séance en saluant l'ensemble des personnes présentes.

Il propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

503/2020 Autorisation de recrutement de vacataires

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Avant de passer au 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour Monsieur le Président tient à avoir une pensée pour Michel BRENGARTH, ancien directeur général des services de la CCVA, et présent dans la structure intercommunale de 1973 à 2010. Michel BRENGARTH, décédé le 26 janvier 2020, a été une cheville ouvrière remarquable qui n'a jamais compté son temps consacré à la collectivité.

M. le Président tient aussi à avoir une pensée pour les familles du Val d'Argent touchées par le drame survenu au Québec la semaine passée.

Monsieur le Président passe ensuite au 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour

### **Administration Générale – Finances**

#### **Administration Générale**

**499/2020 Adoption du procès-verbal de la séance du 05/12/2019**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**ADOPTE** le procès-verbal de la réunion du 05/12/2019.

**Délibération adoptée à l'unanimité (15 voix pour)**

**Finances**

**500/2020 Débat d'orientations budgétaires 2020**

Monsieur le Président expose :

Les conseillers communautaires ont reçu un rapport relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2020. Celui-ci a fait l'objet au préalable d'un examen lors de la commission « Finances » du 20 janvier 2020.

Ce rapport ainsi qu'un point sur l'état d'avancement du schéma de mutualisation sont joints à la présente délibération.

**Le Conseil de Communauté,**

**PREND ACTE** de la présentation du débat d'orientations budgétaires 2020

**Délibération adoptée à l'unanimité (15 voix pour)**

Monsieur Jean-Marc BURRUS indique que ce point a déjà été bien travaillé en commission Finances, puis en Commission Permanente.

Monsieur le Président remercie vivement Monsieur Denis PETTT, la commission Finances et les services pour le travail réalisé.

Monsieur Denis PETTT indique qu'un bon élagage a été fait lors de ces réunions préparatoires.

Monsieur le Président rappelle qu'aucun emprunt n'est prévu au budget 2020 et qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux.

Monsieur Pascal FEIL demande s'il n'y a pas de risque d'amende car les travaux prévus dans le cadre de l'ADAP ne sont pas réalisés.

Monsieur le Président répond qu'il faudra refaire le point sur ce dossier mais que le plus gros investissement concerne le COSEC, avec l'accès aux tribunes ; il y a peut-être d'autres solutions, toutes les tribunes ne devant pas être forcément accessibles.

Monsieur Denis PETTT ajoute qu'il faudra élaborer un PPIF (Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement).

Monsieur Pascal FEIL approuve et ajoute qu'il faudrait prendre en compte tous les frais lorsqu'un investissement est décidé (exemple des archives : lors de l'achat, il aurait fallu prévoir le coût du local et du matériel de stockage).

Finances

**501/2020 TRANSFERT DE GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A VAL D'ARGENT HABITAT AU PROFIT D'HABITATS DE HAUTE-ALSACE**

**MOTIFS**

1. Par délibération n°319/2018 en date du 22 Mars 2018 notre Communauté de Communes a accordé à Val d'Argent Habitat sa garantie à hauteur de :

- 100% pour un prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation d'un montant initial de 76885 €. Au 01 janvier 2020, le capital restant dû de ce prêt s'élève à 76885€ et la durée résiduelle à 20 ans.

2. Suite à l'arrêté du préfet signé le 20 Décembre 2019 actant la fusion des Offices Publics de l'Habitats « Val d'Argent Habitat » et « Habitats de Haute Alsace » au 01 janvier 2020, une opération de regroupement par transmission universelle de patrimoine a été réalisée. Désormais le patrimoine de l'Office de Val d'Argent Habitat est entièrement dévolu à Habitats de Haute Alsace.

A cet égard, il nous appartient de délibérer sur le transfert, au profit d'Habitats de Haute-Alsace, de la garantie des emprunts.

Il convient de préciser qu'Habitats de Haute-Alsace assurera la continuité du remboursement des emprunts auprès de l'établissement concerné et ce dès le transfert effectif de celui-ci.

**Le Conseil Communautaire,**

- **Approuve** le transfert :

- de la garantie de l'emprunt précité et initialement octroyée à Val d'Argent Habitat au titre du prêt « susvisé », au profit d'Habitats de Haute-Alsace et ce, pour la durée résiduelle totale du prêt.

- **Décide** qu'Habitats de Haute-Alsace sera purement et simplement substitué à Val d'Argent Habitat dans l'exécution des obligations et dans le bénéfice des droits résultant de ces garanties d'emprunts ;

- **Confère** tous pouvoirs à Monsieur le Président afin de signer tout acte, tel un avenant aux contrats de prêt, et tous documents, effectuer toutes publicité et formalité s'y rapportant, et, plus généralement, faire le nécessaire en vue d'assurer le transfert de la garantie des emprunts à Habitats de Haute-Alsace.

**Délibération adoptée à l'unanimité (15 voix pour)**

## Développement économique

### 502/2020 Bail de location : PAAW

En décembre 2019, Enrico RINALDI (qui exerce une activité dans les minéraux) a fait part à la Communauté de communes de sa volonté de louer un local de stockage dans le Pôle d'Artisanat d'Art de la rue Wilson (PAAW) à Sainte-Marie-aux-Mines.

Le bâtiment n'étant pas achevé, il est proposé aux conseillers communautaires de louer 2 « box » et un espace de stockage au tarif préférentiel de la ZA de la Filature à Sainte-Croix-aux-Mines, à savoir 2.55 € HT/m<sup>2</sup> en 2020 pour les espaces de stockage et/ou d'atelier.

### Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la proposition ci-dessus.

**AUTORISE** le Président à signer le bail de location correspondant.

**Délibération adoptée à l'unanimité (15 voix pour)**

Monsieur Paul DROUILLON estime que cette demande de location montre la pertinence de ce projet de PAAW.

Monsieur Jean-Marc BURRUS répond qu'il ne s'agit que de stockage, il faut donc relativiser pour le moment.

## Administration Générale – Personnel

### 503/2020 Autorisation de recrutement de vacataires

M. le Président expose :

« Je vous propose de recourir ponctuellement à des agents vacataires, afin d'assurer la continuité de la prestation au public pour la gestion de la piste de ski des BAGENELLES

La rémunération de ces vacataires pourra être fixée selon un tarif horaire à déterminer ou forfaitairement par intervention.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la nécessité d'assurer les remontées mécaniques ainsi que la billetterie de la piste des BAGENELLES ;

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **Autorise** le Président à recourir ponctuellement à des agents vacataires afin d'assurer la continuité de la prestation au public de la gestion de la piste des BAGENELLES (remontées mécaniques et billetterie) ;
- **Fixe** la rémunération de ces agents de la façon suivante :
  - Agent responsable des remontées mécaniques 15 € brut de l'heure
  - Agents chargés de la tenue de la billetterie 15 € brut de l'heure
  - Adjoints au responsable des remontées mécaniques 12 € brut de l'heure
- **Autorise** le Président ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent

**Délibération adoptée à l'unanimité (15 voix pour)**

Monsieur le Président précise que la station ne fonctionnera que le week-end. Les vacataires ne seront payés que lorsqu'il y aura de la neige et que la remontée mécanique fonctionne.

### **POINTS DIVERS**

#### **A. MISM – CONVENTION AVEC « MY TERRE HAPPY »**

Monsieur le Président précise qu'une convention va être prochainement signée, elle ne comporte aucun engagement financier de la CCVA et elle indique que la CCVA privilégie le développement du projet « My Terre Happy » sur le site MISM.

A la demande de Monsieur Jean-Marc BURRUS, Monsieur le Président indique qu'il fera parvenir cette convention à tous les élus avant de la signer.

#### **B. STATION VELO**

Monsieur Pierrot HESTIN indique que cette borne de réparation de vélo est bien arrivée ; c'est un bel outil qui a été monté par les Services Techniques de Lièpvre.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 20 H 50.

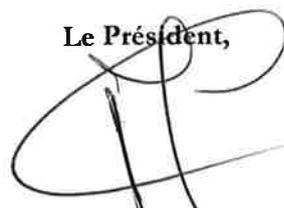
Le secrétaire de séance,



Jean-Marc VALENTIN



Le Président,



Claude ABEL